



Avec France 2030 et l'Inserm,

**le programme de financement de la recherche
de rupture, à risque et à impact en santé**

Impact Santé



rapproche le futur.



Impact Santé

préparer l'avenir de la recherche et de l'innovation en santé

Dans le cadre de France 2030, l'État a confié à l'Inserm le pilotage d'un programme de financement de la recherche de rupture, à risque et à impact dans le domaine de la santé, appelé Impact Santé.

AMBITION

Lancé le 2 mai 2024 et doté de 30 millions d'euros pour sa première année d'expérimentation, le programme Impact Santé, coordonné par l'Inserm, et en lien avec l'ensemble des acteurs de la recherche biomédicale, a pour ambition de permettre la détection, le plus en amont possible, de pistes de recherche pouvant mener à des innovations scientifiques de rupture et à fort impact en recherche biomédicale.

BÉNÉFICIAIRES

Ce programme de financement est ouvert à l'ensemble de la communauté des chercheurs en santé (secteur public), impliquant à la fois la recherche fondamentale et appliquée.

2 PILIERS

Impact Santé s'articule autour de deux piliers : d'une part, la détection de projets exploratoires et leur amorçage (à hauteur de 150 000 euros par projet) ;

et, d'autre part, l'accompagnement et l'accélération de projets plus matures, appelés projets d'accélération (dotés au maximum de 3 millions d'euros par projet).

ÉVALUATION

Chaque projet est initié via un dossier court de 5 pages, identique quel que soit le statut du projet (exploration ou accélération).

Les projets d'accélération les plus ambitieux sont invités à soumettre un dossier complet et anonymisé qui sera évalué par deux experts internationaux indépendants, spécialistes du domaine. Un comité scientifique est chargé ensuite d'analyser l'ensemble des projets sélectionnés et d'établir une liste de projets à financer.

Une fois la liste établie, elle est soumise au PDG de l'Inserm qui valide définitivement le palmarès des lauréats et déclenche, ce faisant, le déblocage des fonds.



Qu'est-ce que la recherche à risque en santé ?

La recherche à risque en santé recouvre l'ensemble des recherches fondamentales ou appliquées qui pourraient générer des ruptures conceptuelles ou technologiques stratégiques pour la France, dans les décennies à venir.

L'objectif est de faire avancer la recherche médicale sans être a priori assujéti à un besoin prédéfini ou construit en fonction d'un marché, ce qui peut parfois conduire à privilégier des solutions moins innovantes, moins risquées.

FINANCEMENT AGILE

Pour soutenir au mieux les projets de recherche, Impact Santé prévoit un financement agile et rapide. Le suivi budgétaire desdits projets est ainsi allégé grâce à un système de financement forfaitaire conditionné à l'atteinte d'objectifs fixés en amont. Deux jalons décisionnels sont en la matière prévus. Chacun d'eux peut conduire soit : 1/ à la poursuite du projet et au déblocage de la tranche de financement suivante ; 2/ à la réorientation du projet ; 3/ à l'arrêt du projet (dans le cas de la non-atteinte du jalon ou de l'invalidation de l'hypothèse scientifique de départ).

Le dispositif, du fait de son agilité, prévoit la réception des dossiers au fil de l'eau. Les candidatures sont évaluées à chaque réunion du comité scientifique.

À l'issue de la première année d'expérimentation, ce sont : 6 projets exploratoires (susceptibles, après une phase de maturation, de devenir des projets de recherche de rupture) ; et 9 projets d'accélération (d'ores et déjà considérés comme suffisamment matures pour produire de la recherche de rupture) qui ont pu être financés.

15 PROJETS FINANCÉS

3 GUICHETS DÉDIÉS

Afin de faciliter l'identification des talents et des idées à potentiel dans le domaine de la recherche en santé et pour impliquer l'ensemble de ses acteurs, Impact Santé a mis en place un système de triple « guichets » permettant le dépôt de candidatures, au fil de l'eau, grâce à trois canaux différents, à savoir : 1/ des guichets de sites via les référents scientifiques de site Inserm (33 sites universitaires concernés) ; 2/ un guichet national ; 3/ des guichets thématiques via les 9 Instituts thématiques de l'Inserm.

2025

Pour l'année 2025, l'analyse des candidatures débutera dans le courant du deuxième trimestre.

Pour en savoir plus, l'équipe d'Impact Santé vous invite à vous connecter régulièrement [ici](#).

CONTACTS

Pour avoir davantage d'informations ou déposer des projets, trois points de contacts sont mis en place : 1/ le guichet national via l'adresse mail générique : impactsante.dps@inserm.fr ; 2/ les directions des 9 Instituts thématiques : prenom.nom@inserm.fr ; 3/ les référents de site Inserm : prenom.nom@inserm.fr.



Bon à savoir ! Candidatures



Un projet peut être proposé par :

- un seul chercheur,
- une équipe de recherche,
- un consortium.



Bon à savoir ! Règles de financement



Un même chercheur ne peut être impliqué dans plusieurs projets financés par Impact Santé.

Le recrutement de doctorants ne peut être financé par le programme.

L'achat de gros équipements ne peut être financé par Impact Santé.